



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 20 mai 2026

Présents : MM. Mmes : DA SILVA ADRIANO Valérie - SCHILL Fabien - PETITEAU Sylvia - RUCH Yannick - WARTH Céline - SCHMITT Dominique - LEONHART Caroline – LENHARDT Olivier - SCHERER Barbara – HEINRICH Franck – SCHERER Jonathan – WERNER Carine – PFEIFFER Olivier – HARRER Carole

Excusée : Mme BARDYN Céline, procuration à M. SCHILL Fabien

Pour des raisons professionnelles, Mme LEONHART Caroline a rejoint la séance à 20h19, au moment d'aborder le point 5 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR du 21 avril 2026
- 3- Décisions prises dans le cadre des délégations
- 4- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- 5- Réforme et cession d'un véhicule communal
- 6- Désignation d'un correspondant tourisme
- 7- Convention de mise à disposition d'un bureau communal
- 8- Membres titulaires et suppléants de la CCID désignés par la Direction Régionale des Finances Publiques
- 9- Divers

DECISIONS PRISES :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix), de nommer M. Olivier LENHARDT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Caroline LEONHART ayant rejoint la séance après le vote du présent point.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 AVRIL 2026

Le compte-rendu de la séance du 21 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix). Mme Caroline LEONHART ayant rejoint la séance après le vote du présent point.

3. DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Madame la Maire informe l'assemblée de la signature :

- d'un devis auprès de la société MAS INFORMATIQUE à Marlenheim, pour un montant de 5000 € HT, relatif à la restructuration du parc informatique de la mairie et de l'école ;

- d'un nouveau contrat auprès de la société Fischer - SFR, ainsi que de la résiliation du contrat conclu avec la société IDP Fibre, concernant la prestation de téléphonie dans les bâtiments communaux ;
- d'un devis auprès de la société Hydro Maestro, pour un montant de 1010 € HT, relatif au nettoyage du puits au niveau du terrain de football ;
- d'une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption, à savoir la vente du bien appartenant à M. SOLD Arnaud et Mme VITTORI Oriane, au n°23 rue des Roseaux à WIMMENAU, à M et Mme SCHMITT Christophe.

4. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Vu le Code électoral, notamment l'article L.19 ;

Considérant que la commune compte plus de 1 000 habitants ;

Considérant qu'en application de l'article L.19 du code électoral, la commission de contrôle est composée de :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;
- deux conseillers municipaux appartenant à une liste d'opposition ;

Considérant que les membres doivent être désignés dans l'ordre du tableau parmi les conseillers municipaux de chaque liste ;

Considérant que la liste d'opposition ne dispose pas d'un nombre suffisant de conseillers municipaux pour permettre la désignation de suppléants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix), Mme Caroline LEONHART ayant rejoint la séance après le vote du présent point :

✚ **de désigner les membres titulaires suivants :**

- **Pour la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :**
 - Mme WARTH Céline
 - M. SCHMITT Dominique
 - M. LENHARDT Olivier
- **Pour la liste d'opposition :**
 - M. PFEIFFER Olivier
 - Mme HARRER Carole

✚ **de désigner les membres suppléants suivants :**

- **Pour la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :**
 - Mme SCHERER Barbara
 - M. HEINRICH Franck
 - M. SCHERER Jonathan
- **Pour la liste d'opposition :**
Aucun suppléant ne peut être désigné, la liste ne disposant pas d'un nombre suffisant de conseillers municipaux

✚ **de transmettre la présente délibération à la Préfecture** en vue de la nomination des membres de la commission de contrôle par arrêté préfectoral.

5. REFORME ET CESSION D'UN VEHICULE COMMUNAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives à la gestion des biens communaux ;

Vu la convention de mise à disposition signée le 18 janvier 2018 avec l'Unité Mobile de Premiers Secours du Bas-Rhin (UMPS 67), portant sur un véhicule de type Ford Transit immatriculé EC-566-EP ;

Considérant que le véhicule Ford Transit immatriculé EC-566-EP, propriété de la commune, n'est plus conforme aux normes en vigueur et n'est plus autorisé à circuler ;

Considérant que ce véhicule, devenu impropre à l'usage du service public, sera restitué à la commune par l'UMPS 67 ;

Considérant que ce bien, compte tenu de son état, peut être cédé en l'état, sans garantie de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réforme de ce bien et à sa sortie de l'inventaire communal après cession effective ;

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à sa vente afin d'optimiser la gestion de son patrimoine communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ✚ de prononcer la réforme du véhicule Ford Transit immatriculé EC-566-EP ;
- ✚ d'autoriser la cession dudit véhicule, vendu en l'état et sans garantie ;
- ✚ de procéder à la vente du véhicule par publicité et mise en concurrence, sous la forme d'enchères en ligne ou de remise d'offres ;
- ✚ de fixer un prix minimum de cession à 300 euros ;
- ✚ de préciser que l'acquéreur devra prendre en charge l'enlèvement du véhicule ainsi que l'ensemble des formalités administratives liées à son acquisition ;
- ✚ d'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à cette cession et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✚ de constater la sortie du véhicule de l'inventaire communal après réalisation effective de la cession.

6. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT TOURISME

Vu la demande de l'Office de Tourisme Intercommunal relative à la désignation d'un Correspondant Tourisme pour la mandature en cours ;

Considérant l'importance de renforcer les liens entre la commune et l'Office de Tourisme afin d'assurer la diffusion des informations touristiques, des manifestations et des projets locaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- ✚ de désigner M. HEINRICH Franck en qualité de Correspondant Tourisme de la commune auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal ;
- ✚ de transmettre à l'Office de Tourisme les coordonnées nécessaires à l'exercice de cette mission.

7. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU COMMUNAL

Madame la Maire informe le Conseil municipal que la commune dispose d'un bureau inoccupé au sein de la mairie.

Monsieur Louis MERTENS, Technicien Forestier Territorial de l'ONF sur le secteur, a sollicité la mise à disposition de ce local afin de disposer d'un espace de travail.

Il est proposé de conclure une convention de mise à disposition moyennant une redevance mensuelle de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ **approuve** la mise à disposition du bureau communal ;
- ✚ **fixe** la redevance mensuelle à 150 € ;
- ✚ **autorise** le Maire à signer la convention correspondante.

8. MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA CCID DESIGNEES PAR LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Par délibération du 02 avril 2026, le Conseil Municipal a établi la liste de contribuables susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Madame la Maire informe que le Directeur Régional des Finances Publiques, après examen de la liste et conformément à l'article 1650 du code général des impôts, a désigné les membres suivants :

a) Commissaires titulaires :

- SCHILL Fabien
- PETITEAU Sylvia
- RUCH Yannick
- SCHMITT Dominique
- LENHARDT Olivier
- PFEIFFER Olivier

b) Commissaires suppléants :

- HARRER Carole
- HETZEL Jean-Claude
- CRON Roger
- LOEFFEL Michèle
- BALZER Martin
- JUND Céline

9. DIVERS

- Frelons asiatiques :
Des opérations de capture de reines de frelons asiatiques, à l'aide de pièges spécifiques, sont déjà menées dans plusieurs communes avoisinantes.
M. Yves KLEIN, Maire de Lichtenberg, interviendra dans le cadre d'une conférence publique dont la date reste à définir. Des pièges seront proposés à la vente aux habitants intéressés.
- Elections sénatoriales du 27 septembre 2026 :
Le conseil municipal devra obligatoirement se réunir le vendredi 5 juin 2026 afin de procéder à la désignation des grands électeurs, à savoir trois délégués et trois suppléants.
- Lecture est faite du courrier de M. Chrétien GUTEKUNST proposant de repeindre le portail ainsi que la porte d'entrée de l'église.
- Mme la Maire remercie M. Franck HEINRICH ainsi que l'ensemble des personnes présentes pour leur participation au fleurissement de la commune, dans une ambiance très conviviale.

- Les opérations d'élagage et d'abattage d'arbres situés rue des Pins et rue du Stade, présentant un danger pour la population, ont été réalisées par l'entreprise WOLF les 18 et 19 mai 2026.
- Une plantation d'arbustes sera prévue à l'automne.
- M. Olivier PFEIFFER propose de renforcer la visibilité de l'emplacement de l'arrêt de bus situé devant la mairie par la réalisation de marquages au sol complémentaires.
- M. Franck HEINRICH évoque une réunion avec plusieurs personnes concernant un projet relatif à la maison située à proximité de l'église, non encore abouti à ce jour.

Fin de séance à 21h35

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Lu et approuvé



Handwritten signature in black ink.

Handwritten text in blue ink: "pris connaissance"

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.